



Problème avec CERTEGY, ils n'ont toujours pas présenté le chèque

Par **Valentine 89**, le **09/04/2016** à **09:51**

Bonjour,

Courant mars 2015, j'ai fait des achats dans un magasin Leclerc d'un montant de 69,66 euros. Le chèque a été rejeté j'ai été interdit bancaire. Dès la réception de la lettre de la banque (Banque Postale), j'ai procédé au blocage de cette somme (07/04/2015) pour dans un premier temps lever l'interdiction bancaire et dans un deuxième temps pour que le chèque soit payé lors de sa représentation par CERTEGY, qui me réclamait 45 euros de frais.

Pour information, j'ai téléphoné à cette société leur disant que je refusais de payer ces frais car j'avais payé des frais à ma banque et par la même occasion je leur ai dit qu'ils pouvaient présenter le chèque, que de mon côté j'avais fait le nécessaire pour que ce dernier soit régularisé et qu'en même temps je leur demandais de me retirer de leur liste de fichage de certains magasins, afin que je puisse refaire des chèques dans ces enseignes.

Comme je m'y attendais ils m'ont répondu agressivement en me disant que tant que je ne payais pas les frais je resterais fichée!!

Aujourd'hui le 09/04/2016, en allant sur ma banque en ligne, cette dernière m'a restituée ma somme bloquée, et pour information je suis toujours bloquée dans certaines enseignes.

Que faire?

Est-ce que je dois régulariser le montant de mon chèque sachant qu'il date de plus d'un an?
Et comment obtenir mon défichage de la part de CERTEGY?

Merci d'avance

Par **morobar**, le **09/04/2016** à **11:02**

Bonjour,

Les gens ne travaillent pas pour rien, et le rejet a occasionné des frais à votre créancier.

Il est donc normal que celui-ci use de tous les moyens à sa disposition pour récupérer ces frais.